

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 9 Février 2026

DCS n°2026-07

Date de convocation :  
27 Janvier 2026Délégués en  
exercice : 48

Titulaires : 22

Suppléants : 4

Absents non  
remplacés : 22

Quorum : 25

Votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à quatorze heures cinquante, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Stéphane GARCIA.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Paul-Roger GONTARD, Mme Cécile HELLE, M. Claude MOREL, M. Steve SOLER, Mme Jeanine DRAY, M. Pierre JOUVENAL, M. Patrick SANDEVOIR, M. Michel BERARDO, M. Joël GUIN, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, M. Stéphane GARCIA, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDTRAN, Mme Florence GOURLOT.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. Daniel BELLEGARDE représenté par Mme Dominique ANCEY  
M. Patrick SUISSE représenté par Mme Danielle MERIALDO  
M. Michel DOUCENDE représenté par M. Jean-Marc BORIE  
M. Yann BOMPARD représenté par M. Pierre MARQUESTAUT

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

M. Joël PEYRE (Excusé), Mme Aurore CHANTY (Excusée), Mme Annick DUBOIS (Excusée), M. Franck JOUSSELIN (Excusé), M. Serge MALEN (Excusé), M. Jacques DEMANSE (Excusé), M. Yvan BOURELLY (Excusé), M. Jean BERARD (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), M. Christian GROS (Excusé), M. Didier CARLE (Excusé), Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ (Excusée), M. Christophe REYNIER-DUVAL (Excusé), M. Claude AVRIL (Excusé), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), M. Nicolas PAGET (Excusé), Mme Claudine MAFFRE (Excusée), M. Denis SABON (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée), M. Fabrice LEAUNE (Excusé), M. Louis DRIEY (Excusé), M. Joseph SAURA (Excusé).

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

---

**OBJET :** Budget Primitif – Exercice 2026 et Appel des cotisations des EPCI membres du SMBVA

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Le Budget Primitif 2026 est établi en tenant compte du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le lundi 26 janvier 2026 lors de la séance du Comité Syndical. Il est voté par chapitres selon la réglementation de la nomenclature comptable M57.

Les dépenses et les recettes sont équilibrées tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

#### Présentation générale du BP 2026 :

FONCTIONNEMENT 2026									
DÉPENSES					RECETTES				
chapitre	libellé	Budget 2025	RAR N-1	Prpropositions BP 2026	chapitre	libellé	Budget 2025	RAR N-1	Prpropositions BP 2026
011	charges à caractère général	158 100,00		166 000,00	74	dotations, subventions et participations	640 852,00		646 322,00
012	charges de personnel	200 000,00		232 869,95					
65	autres charges de gestion courante	155 200,00		157 500,00	75	autres produits de gestion courante	-		
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>513 300,00</b>	-	<b>556 369,95</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>640 852,00</b>	-	<b>646 322,00</b>
042	opérations d'ordres	202 233,56		202 254,20	042	opérations d'ordre	12 495,00		33 449,95
023	virement à la section d'investissement	26 159,10		28 147,80	002	Résultat de fonctionnement reporté	88 345,66		107 000,00
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>741 692,66</b>	-	<b>786 771,95</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>741 692,66</b>	-	<b>786 771,95</b>

INVESTISSEMENT 2026									
DÉPENSES					RECETTES				
chapitre	libellé	Budget 2025	RAR N-1	Prpropositions BP 2026	chapitre	libellé	Budget 2025	RAR N-1	Prpropositions BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	522 668,24		528 731,44	13	Subventions d'investissement	-		-
21	Immobilisations corporelles	42 000,00		42 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	-		-
10	Dotation, fonds divers et réserves	-			20	Immobilisations incorporelles	-		-
13	Subventions d'investissement	-			21	Immobilisations corporelles	-		-
16	Emprunts et dettes assimilées	-			10	Dotation, fonds divers et réserves	-		16 986,10
27	Autres immobilisations financières	-			27	Autres immobilisations financières	-		
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>564 668,24</b>	-	<b>570 731,44</b>	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>-</b>	-	<b>16 986,10</b>
040	opérations d'ordres	12 495,00		33 449,95	040	opérations d'ordre	202 233,56		202 254,20
001	Solde d'exécution négatif reporté	-			021	Virement de la section de fonctionnement	26 159,10		28 147,80
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>577 163,24</b>	-	<b>604 181,39</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>355 490,58</b>		<b>356 793,29</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>583 883,24</b>	-	<b>604 181,39</b>

Cotisations à 2,00 € par habitants

EPCI	Habitants 2026	Cotisation 2026	Pour mémoire Habitants 2025	Pour mémoire Cotisation 2025
Grand Avignon	203 401	406 802,00 €	201 600	403 200,00 €
Sorgues du Comtat	52 286	104 572,00 €	51 863	103 726,00 €
Pays d'Orange en Provence	46 711	93 422,00 €	46 272	92 544,00 €
Aygues Ouvèze en Provence	20 763	41 526,00 €	20 691	41 382,00 €
	323 161	646 322,00 €	320 426	640 852,00 €

Considérant que le Bureau Syndical, réuni le lundi 26 janvier 2026, a émis un avis favorable,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,  
 Après avoir entendu le rapporteur,

#### Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ADOPTE du Budget Primitif 2026 conformément à la nomenclature M57 équilibré en mouvements budgétaires, tel qu'annexé à la présente délibération,
- FIXE la participation des collectivités membres du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon pour l'exercice 2026 comme cela est précisé en recettes de fonctionnement à l'article 74751 « Participations – Groupements de Collectivités »

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 26
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance  
Jeanine DRAY



Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Stéphane GARCIA

